

Xavier est tombé, 102 avenue des Champs-Élysées, sous les balles de la barbarie. Trois autres personnes, dont deux de ses collègues, ont été blessées. Tous les policiers sont touchés par ce nouvel acte de violence porté contre ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent dans une société démocratique qui aime et protège ses libertés.

Nos pensées vont vers eux, vers les familles et les proches, face à l'épreuve.



PROTOCOLE : TOUS LES TEXTES SONT PARUS !

Après les textes statutaires, c'est l'ensemble des textes concernant l'indemnitaire qui sont parus. Après la revalorisation indiciaire effective au 1^{er} janvier, c'est tout le volet indemnitaire qui entre en application au 1^{er} avril :

- Fin de l'IRP de lieutenant avec alignement sur celle de capitaine à 378 euros
- L'IRP chef de service passe à 1080 euros indépendamment du grade
- L'intérim de chef de service devient effective au premier jour du 3^e Mois
- 122 postes difficiles sont créés en CRS (A la date de parution du nouvel arrêté de postes difficile, tous les postes en compagnies seront concernés)
- Création des 90 nouveaux postes de chefs de service.



C'est une révolution dans le paysage syndical français : La **CFDT** devient le premier syndicat dans le secteur privé. Le syndicalisme réformiste progresse !



Le police nouvelle numéro 327 arrive dans les services. Demandez-le à vos délégués ! A l'intérieur, vous pourrez notamment consulter les nouvelles grilles de salaires 2017

COMMANDANT DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL

Le nouvel arrêté ministériel des emplois fonctionnels est en cours de publication. Les échelons spéciaux implantés figurent sur l'arrêté. Les bénéficiaires percevront leur nouvel échelon spécial à compter de leur nomination ou au 1^{er} mars s'ils occupent déjà le poste.

VIVIERS GRAF

Le SCSI poursuit son travail auprès des directions d'emplois et de la DRCPN pour que le vivier de postes N 4 et N 5 soit cohérent et permette aux officiers de valoriser leurs parcours de carrière. Si certaines directions ont une approche cohérente et pragmatique, d'autres ont encore du mal à comprendre !!! Le temps presse...

Le télégramme d'avancement au grade de commandant divisionnaire doit en effet sortir courant mai. Il précisera les conditions statutaires et les modalités de candidatures.

CAP MUTATION MOUVEMENT GENERAL : 30 Mai

CAP AVANCEMENT COMMANDANT DIVISIONNAIRE (GRAF) : 29 juin

CAP AVANCEMENT COMMANDANT (2018) ET COMMANDANT DIVISIONNAIRE : DECEMBRE 2017

LA GESTION

